

Règlement des études

ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE DE WINTZENHEIM

Version approuvée par le Conseil d'Administration le

TABLES DES MATIERES

- I. Structuration de l'écolage** **p.2**
 - a. Admission**
 - b. Durée des cours**
 - c. Suivi**

- II. Enseignement instrumentale et vocal**
 - a. Coursus et objectifs pédagogiques**
 - b. Évaluations**
 - c. Formation Musicale (FM)**
 - d. Pratique collective instrumentale**
 - e. Pratique d'ensemble** **p. 3**

- III. Enseignement de la danse**
 - a. Coursus et objectifs pédagogiques**
 - b. Évaluations**
 - c. Compagnie**

Avant-propos

Le règlement des études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement. Il concrétise les orientations du projet d'établissement.

Il vise à baliser le cheminement des élèves en déterminant les grandes étapes de leur formation et les objectifs à atteindre, avant de les détailler par cursus et par cycle.

Enfin, par l'harmonisation des contenus, des objectifs et par le travail du conseil pédagogique, il permet une homogénéité de l'enseignement au sein de l'école. Intégré au schéma départemental de Haut-Rhin, l'EMDW s'inscrit dans une stratégie de réussite éducative. Cela permet d'avoir une cohérence d'enseignement non pas uniquement au cœur de l'Ecole de Musique et de Danse de Wintzenheim, mais également au niveau départemental.

Le règlement des études est mis à la disposition des élèves et de leurs responsables légaux, qui doivent en prendre connaissance.

Plusieurs cursus différents selon leurs finalités, leurs modalités et leurs durées, permettent d'ouvrir l'établissement à un large public et un vaste éventail de pratiques et d'engagement. L'élève est amené progressivement à développer son autonomie, à formuler ses objectifs et à mener ses projets personnels, dans un cadre général ou un parcours personnalisé.

I - Structuration de l'écolage

Article 1 – Admission

Le directeur procède à l'admission des élèves ; il règle et contrôle le plan et la marche des études. L'Ecole de Musique et de Danse est ouverte aux enfants à partir de 3 ans et aux adultes, sans limite d'âge.

La prise en charge de l'élève s'effectue à l'heure dite par son professeur à l'intérieur de la salle de cours ou d'animation, et se limite strictement à la durée du cours ou de la manifestation.

Sauf au jardin musical et à l'invitation du professeur, la présence des parents aux cours n'est pas autorisée.

Article 2 – Durée des cours

La durée des différents cours est précisée en début d'année.

Le professeur peut apprécier si un cours peut être remplacé par une prestation collective (musique de chambre, audition, concert, sortie pédagogique, audition publique, ...)

La confrontation avec un public est un élément important de la formation du musicien.

Elle peut prendre les formes les plus variées : auditions de classes, rencontres interclasses, animations de lieux publics, concerts, spectacles de fin d'année. Elle ponctue le parcours de l'élève dès le début de ses études. Ainsi, les apprentissages sont concrétisés par des réalisations qui familiarisent l'élève avec le public.

C'est au cours de ces différentes prestations que se fera le contrôle continu (cf chapitre ci-après) qui servira pour l'évaluation de fin d'année.

Article 3 – Suivi

Le suivi des études se fait dans le « livret de l'élève », propriété de l'école et mis à disposition pendant toute la durée de son cursus.

Il permet de réaliser un suivi pédagogique pour assurer une progression constante.

L'élève y trouvera également toutes les informations pratiques sur l'établissement.

Il permet également la correspondance entre la famille de l'élève et l'école.

En fin de scolarité, le livret est restitué à l'école et reste consultable à tout moment par l'élève.

II – Enseignement instrumental et vocal

Article 4 – Cursus et objectifs pédagogiques

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens et des danseurs, et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.

La formation des musiciens est globale. Elle comprend nécessairement, une discipline dominante : le plus souvent instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale (formation musicale) et/ou une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble. Cette formation peut être renforcée par une ou plusieurs disciplines complémentaires.

Le cursus des études est structuré en trois cycles ;

* Le premier cycle est précédé d'une période d'éveil et ou de découverte.

* La fin du deuxième cycle peut être une fin de cursus pour pouvoir évoluer avec aisance dans des formations musicales amateurs.

* Le troisième cycle est destiné aux étudiants souhaitant poursuivre des études musicales plus poussées.

La durée des cycles peut être écourtée ou allongée d'une année selon le rythme d'acquisition des élèves.

Pour toute inscription à un cours individuel, les cours de pratiques collectives sont inclus dans le paiement d'un cours d'instrument.

A noter que les cycles présentés ci-dessous marquent les grandes étapes de la formation des élèves, se définissant par leurs objectifs.

Eveil musical
de 1 à 3 ans

Tout élève de 3 à 6 ans entrant à l'Ecole de Musique et de Danse de Wintzenheim, débute par la pratique de l'éveil musical.

Cette première immersion dans le monde sonore, lui permet d'acquérir les bases des principes fondamentaux nécessaires à l'apprentissage de la musique.

Il découvrira la musique de façon ludique par la pratique de petits instruments à percussion, le chant, l'expression corporelle, et la découverte progressive des instruments de musique.

Ces années favorisent l'appréhension de l'apprentissage musical, et développe la curiosité artistique de l'enfant.

Carrousel instrumental

1 an

Lors de cette étape, l'enfant présélectionne 3 instruments qu'il découvrira durant 1 trimestre.

Cette année favorise le choix « en conscience » d'une pratique instrumentale.
C'est un temps de découverte par la pratique, qui prépare à l'entrée en 1^{er} cycle.

1^{er} cycle

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation
De 3 à 5 ans	- Développer la motivation - Rechercher un son maîtrisé - Élaborer une méthode de travail - Susciter des réactions esthétiques (phrases, respirations, ...) - Apprentissage des techniques de base liées à chaque instrument, à la posture et à la tenue du dit instrument. - Initiation à la musique d'ensemble, et aux différents styles musicaux.	2h15 de cours hebdomadaire - 30mn de cours individuel d'instrument - 1h de cours collectif de formation musical - 45mn de pratique collective

2^{ème} cycle

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation
De 3 à 4 ans	Il convient à présent d'affiner, d'approfondir et de développer les connaissances du 1 ^{er} cycle. - Acquérir une technique instrumentale non virtuose, mais sans lacune, - Révéler une personnalité musicale, - Diversifier la pratique collective.	2h30 de cours hebdomadaire - 30mn de cours individuel d'instrument - 1h de cours collectif de formation musical - 1h de pratique collective

3^{ème} cycle

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation
3 ans	Il conduit à une indépendance musicale, permettant la pratique amateur. - Approfondir la technique, - Avoir une pensée musicale consciente et maîtrisée, Une culture diversifiée dans les répertoires et les langages musicaux.	2h30 de cours hebdomadaire - 30mn de cours individuel d'instrument - 1h de cours collectif de formation musical - 1h de pratique collective

Cycle d'entretien

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation
Sans limite	Ce cycle permet de consolider, d'affiner et voir de développer les acquis de tous ceux qui souhaitent poursuivre un apprentissage régulier de la musique. Il s'adresse plus particulièrement ; - Aux élèves des 1^{er} et 2^{ème} cycle ne souhaitant, ou ne pouvant pas, suivre le cursus du cycle supérieur, - Aux élèves issus du 3^{ème} cycle n'ayant pas l'ambition d'engager des études approfondies, - Aux élèves adultes.	2h30 de cours hebdomadaire - 30mn de cours individuel d'instrument - 1h de cours collectif de formation musical - 1h de pratique collective Cette organisation est adaptable et à convenir en début d'année avec la direction et le professeur.

Article 5 – Évaluation

Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale : elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, celle-ci pouvant s'adjoindre le concours d'appréciations extérieures dans le cadre de contrôles ponctuels en cours de cycle et, d'autre part, sous forme d'évaluations départementales, à la fin des différents cycles.

- **Évaluations départementales**

En fin de cycle, l'élève est présenté aux évaluations départementales de fin de cycle sur proposition des enseignants.

Ces épreuves, organisées par le conseil départemental via le CDMC de Guebwiller comprennent ;

- Des épreuves d'interprétation instrumentale ou vocale, seul et/ou en petite formation,
- Des épreuves de formation et de culture musicale.

Pour l'ensemble des évaluations départementales de fin de cycle, les jurys se prononcent au vu des résultats de la totalité des épreuves.

Caractéristiques des épreuves consultables sur le site officiel du CDMC : <http://www.cdmc68.com/>

Après validation des résultats, un certificat départemental de fin de cycle sera décerné à l'élève.

- **Évaluations internes**

Elles ont lieu deux fois par an.

Ces évaluations ont pour but de situer l'élève et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle ; elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées et de le conseiller pour la suite de son apprentissage.

Il importe, pour donner son sens à la notion de cycle, de tenir compte des vitesses d'acquisition et des rythmes d'évolution propres à chaque individu.

Elle tient compte des différents éléments concourant à la formation du musicien : culture musicale, apprentissage de l'instrument, disciplines collectives.

Le dossier de l'élève est complété par l'ensemble de ses professeurs. Les enseignants notent annuellement leurs appréciations et recommandations dans le livret de l'élève.

Article 6 – Formation Musicale (FM)

Faisant partie intégrante de l'enseignement global de la musique, les cours de formation musicale sont obligatoires pour le premier cycle et indispensables aux deux autres cycles pour tout élève désirant se présenter aux évaluations de fin de 2ème et 3ème cycles.

Les objectifs principaux sont les suivants ;

CYCLE 1 : D'une durée de 3 à 5 ans, l'accent est mis sur la pratique du chant (développement de l'oreille, de la mémorisation, ...) et l'apprentissage des bases et fondamentaux du langage musical.

Durée des cours : 1h hebdomadaire

CYCLE 2 : D'une durée de 3 à 5 ans, le second cycle permet d'approfondir, de consolider et surtout de développer les connaissances et l'esthétique musicale. Il permet à l'élève d'aborder les notions d'écriture tel que la composition ou l'arrangement, et prépare à l'évaluation globale de fin de second cycle.

Durée des cours : 1h hebdomadaire

FORMATION MUSICALE POUR ADULTES : Ce cursus est réservé aux adultes de tous niveaux qui, pour des raisons d'âge voire de disponibilité, ne désirent suivre un cursus standard.

Les objectifs sont fixés avec le professeur en début d'année, en fonction des demandes de chacun.

Durée des cours : 1h hebdomadaire

Afin de développer la culture musicale, au cours d'un cycle, les professeurs de formation musicale ou d'instruments animeront un travail autour d'une œuvre, d'un concert ou spectacle musical, auquel les élèves seront tenus d'assister avec leur professeur respectif.

Ce projet pourra s'étaler sur plusieurs jours et remplacera dans ce cas avantageusement le cours de la semaine.

D'autre part, l'Ecole de Musique et de Danse communiquera par voie d'affichage les concerts régionaux.

Article 7 – Pratique collective instrumentale

La pratique collective a pour but de compléter, et en aucun cas de remplacer, l'apprentissage individuel de la musique. De plus, elle vient compléter la formation musicale.

La volonté est d'utiliser la dynamique et la motivation générée par la pratique d'ensemble, pour développer les qualités instrumentales et musicales des élèves.

L'objectif ;

Créer une dynamique d'école, que ce soit chez les élèves ou les professeurs, et éviter le cloisonnement de l'enseignement.

Du point de vue de l'élève, le fait de créer différents ensembles va lui permettre de rencontrer des camarades pratiquant un instrument différent, et de partager ensemble une expérience musicale d'une autre dimension qu'un cours individuel. Il se rendra compte que tout le monde rencontre des difficultés, et que le collectif aide chacun à les surpasser.

Du point de vue des professeurs, une telle démarche demande de l'organisation et de la concertation afin de mener à bien le projet, dans l'intérêt de l'élève, du professeur et de l'école.

D'un point de vue purement pédagogique, cette démarche permet de développer l'écoute et l'oreille, la mémorisation et l'imitation, la stabilité rythmique, la lecture et le déchiffrement. La dynamique et le plaisir créé par la pratique collective augmente la motivation et l'envie de chacun de progresser.

Il s'agit d'un cours hebdomadaire de 45 minutes

Article 8 – Pratique d'ensemble

Cette formation s'adresse essentiellement à des élèves (enfants ou adultes), désirant pratiquer la musique uniquement en cours collectif et non de façon individuelle.

- a. Groupe de musiques actuelles : Les musiques actuelles regroupent les musiques d'aujourd'hui, (musiques populaires, musiques amplifiées, ...) aux styles musicaux très variés (Blues, Jazz, Rock, Hip-Hop, Reggae, musique électronique, Pop, Hard Rock, Métal, Funk, ...).
L'improvisation tient une grande place dans les musiques actuelles, peu importe le style de musique.
- b. Chorale d'enfants : Cette formation vise à offrir aux élèves un épanouissement artistique grâce à un travail vocal collectif approfondi. Par la connaissance du répertoire choral, par le biais de projets artistiques, l'élève va acquérir des savoir faire et des savoir être dans la pratique vocale collective et la vie de groupe. Cette formation a également pour objectif de donner à l'élève les moyens de chanter en solo.
- c. Chœur de femmes – Arthuss'Voce : La pratique vocale collective est un outil indispensable à tout chanteur. Le travail d'ensemble permet le développement des capacités d'écoute de soi, d'écoute de l'autre ; il oblige à se dépasser en tant que musicien pour se fondre dans un tout et partager son énergie, sa voix, avec les autres.
Le chœur est un tremplin pour prendre de l'assurance et « oser » les projets artistiques.
- d. Classe d'orchestre (en partenariat avec l'harmonie municipale) : L'objectif est d'acquérir une expérience de la vie en groupe, développer l'écoute, le respect et l'entraide. Par des jeux d'imitation, la mémoire est également sollicitée, et le travail avec un chef d'orchestre permet à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique orchestrale. L'orchestre permet également d'aborder

des répertoires et des esthétiques diversifiés (œuvres originales, transcriptions, musiques populaires, créations, ...).

- e. Musiques improvisées
- f. Musique de chambre
- g. Orchestre à cordes

III – Enseignement de la danse

Article 8 – Coursus et objectifs pédagogiques

1^{er} cycle
Eveil et initiation
enfants de 4 à 7 ans

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation	Observations
	- Appréhender son corps et l'espace, - Développer l'imaginaire de l'enfant, - Apprendre des techniques de base et prendre connaissance du vocabulaire propre à la danse, - Tester et explorer différentes qualités de corps, - Développer une écoute musicale, - Comprendre et exécuter une consigne donnée.	45mn de cours collectif hebdomadaire pour l'éveil (enfants jusqu'à 5 ans). 1h de cours collectif hebdomadaire pour l'initiation (enfants jusqu'à 7 ans).	Un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

2^{ème} cycle*Elèves de 8 à 12 ans*

A partir du second cycle, l'élève choisira sa spécialité entre la danse classique ou le modern'jazz.

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation	Observations
2 à 5 ans	- Affiner, approfondir et explorer les connaissances acquises durant le 1^{er} cycle, - Développer la technique de la danse, - Révéler sa personnalité dansée, - Commencer la création seul ou à plusieurs, - Conscience des différentes dynamiques du corps.	1h de cours collectif hebdomadaire.	Un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

3^{ème} cycle*Elèves de 13 à 17 ans*

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation	Observations
2 fois 3 ans (élèves âgés de 12 à 14 ans puis ceux âgés de 15 à 17 ans).	- Approfondir les apprentissages des cycles précédents, - Affiner sa technique et le vocabulaire technique et gestuel, - Développer la recherche du mouvement, - Trouver ses propres qualités de corps, - Indépendance dans la création.	1h15 de cours collectif hebdomadaire.	Un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

Cycle d'entretien

Durée	Objectifs pédagogiques	Organisation	Observations
	- Il permet de développer les acquis des cycles précédents et concerne les élèves qui souhaitent continuer une pratique régulière de la danse.	1h30 de cours collectif hebdomadaire.	Un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

Article 9 – Évaluations

En cours de réalisation